

COMMENTAIRES DU MAROC

Contribution reçue en réponse à la circulaire UPOV E-21/231 du 19 novembre 2021

De: Aziz Bensajjay <bensajjay.aziz@gmail.com>

Envoyé: Jeudi, 16 décembre 16 2021 5:05 PM

À: mail, Upov <upov.mail@upov.int>

Bonjour,

Après examen du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 3, il est proposé de supprimer le paragraphe 26 de la page 10. Ce paragraphe porte confusion avec les cas de figures présents dans ledit document.

Bien cordialement

Bensajjay Aziz

Chef de Division de Contrôle des Semences et Plants

Direction de la Protection du Patrimoine Animal et Végétal

Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

Rabat

Maroc

[Fin]